

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 décembre 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux le vingt du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

**Présents** : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, TROMPIER Jacques, MONIN Lionel, BOIZOT Xavier-Dominique, CECILLON Gilles, EVIEUX Sébastien,  
Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, GALLIEN Claire, GRANAT Marie-André,  
VAQUERO Marielle, BARRAL Christel, TREDAN Sophie

**Absents excusés** : MAGAUD Joëlle, GUILLAUD Marie-Thérèse.

**Absents** : RONDEPIERRE Thierry, MARTIN Benjamin.

**Secrétaire de séance** : BOISSIER Catherine

N° 2022\_12\_65

Réf ACTES : 1.1.1.4

M.A.P.A.  
PRESTATION DE SERVICES : **ASSURANCES 2023/2026**  
**Lot 1 DOMMAGES AUX BIENS ET BRIS**

Monsieur le Maire propose de retenir : La société d'assurance : SMACL

**lot 1 – Dommages aux biens et bris**

- ❖ En garantie de base : Montant de prime 5 192.42 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTE**

De valider la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT**

Que la durée du contrat est d'un an renouvelable 3 fois.

N° 2022\_12\_66

Réf ACTES : 1.1.1.4

M.A.P.A.  
PRESTATION DE SERVICES : **ASSURANCES 2023/2026**  
**Lot 2 Flotte automobiles et divers**

Monsieur le Maire propose de retenir : La société d'assurance : SMACL

**Lot 2 – Flotte Automobile et divers**

- ❖ En garantie de base : Formule tous accidents avec limitation d'âge, Franchise 300 Euros  
TTC Voiture légère et 750.00 € TTC autres véhicules  
Montant de prime 1 500.74 € TTC  
+ Auto mission montant de la prime sans franchise 362.50 € TTC  
+ Bris de machine : 149.77 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTE**

De valider la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT**

Que la durée du contrat est d'un an renouvelable 3 fois.

M.A.P.A.  
PRESTATION DE SERVICES : **ASSURANCES 2023/2026**  
**Lot 3 Responsabilité civile**

Monsieur le Maire propose de retenir : La société d'assurance : GROUPAMA

**Lot 3 – Responsabilité civile**

- ❖ En garantie de base – Montant de prime : 1 118.09 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions :

**ACCEPTE**

De valider la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT**

Que la durée du contrat est d'un an renouvelable 3 fois.

M.A.P.A.  
PRESTATION DE SERVICES : **ASSURANCES 2023/2026**  
**Lot 4 Protection juridique des personnes physiques et morales**

Monsieur le Maire propose de retenir : La société d'assurance : GROUPAMA

**Lot 4 – Protection juridique personnes physiques et personnes morales**

- ❖ En garantie de base
- ❖ Montant de prime totale : 675.07 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTE**

De valider la proposition de Monsieur le Maire.

**DIT**

Que la durée du contrat est d'un an renouvelable 3 fois.

**Questions diverses :**

- Le maire propose que la mairie adhère à l'Institut des risques majeurs (IRMa). Cet institut a été créé en 1988 à l'initiative d'Haroun Tazieff et du Conseil Général de l'Isère. C'est une association de loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs. Cet Institut peut apporter un appui à la commune dans l'élaboration du Plan Communal de sauvegarde et dans la préparation d'exercice de simulation d'une crise à gérer. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'adhésion annuelle à cette association, d'un montant de 180€00.
- Monsieur Rousset propose aux conseillers de valider le principe de changer les lampes du lotissement le Ladret en lampes leds et ce pour un montant de 2 140€00. Par 13 voix pour et 2 abstentions, les conseillers valident cette proposition.
- Dans le cadre du dossier de projet de vidéosurveillance : Monsieur le maire et Monsieur Rousset informent avoir à nouveau rencontré la gendarmerie. Le diagnostic sur la commune leur a été présenté. Ce projet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur le maire informe de la visite qu'il a réalisé avec Monsieur Rousset au magasin des Café Carlos
- Rappel : Vœux du Maire le 15/01 à 11h00 Halle des sports
- Distribution du bulletin municipal lors du week-end du 7/8 janvier 2023.

Fin de séance : 22 : 00  
Prochain CM le 10/01/2023